COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL (14/04/2011):

Le 14/04/2011 à vingt et une heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, à la mairie sous la présidence de M. Jackie DUFRESNOY, Maire.

Étaient présents : MM DECOUDRE Fernand, GIELEN Fernand, COLLET Eric, LECOMTE Pascal, DELBOULLE Yvan, LEVARLET Morgan, GOUBERT Gérard, M. PELVILLAIN Didier, Mesdames LEROUX Corinne, LESEUR Béatrice, GIGUEL Claudine, CRETIEN Sylvie et LOUIS Ginette.

Secrétaire de séance : Mme LOUIS Ginette

Le procès verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation. Ce procès verbal a été adopté à l'unanimité.

> <u>Délibération N°01 : Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2010 (Budget</u> COMMUNE) - reprise des résultats

Le Président ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la commune de l'exercice 2010.

Les opérations de l'exercice 2010 font ressortir les résultats suivants :

INVESTISSEMENT:

Dépenses d'investissement :	778 633,23 €
Recettes d'investissement :	817 800,62 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	39 167.39 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) : - 76 726,75 €	- 37 559,36 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	134 750,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement :	103 868,00 €
Résultat à reporter (résultat de clôture + RAR dépenses - RAR recettes) au compte 1068 (recette) :	68 441,36 €

FONCTIONNEMENT:

Dépenses de fonctionnement :	526 547,56 €
Recettes de fonctionnement :	548 755,27 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	22 207,71 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) : 101 616,93 €	123 824,64 €
Part affectée à l'investissement (compte 1068) : Résultat à reporter au compte 002 (recette) :	68 442,00 € 55 382,64 € (arrondi à 55 383 €)

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2010 et le Compte de Gestion du trésorier ainsi que l'affectation de résultat.

Après en avoir délibéré (le Président n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, DECIDE

<u>Article 1</u> : d'adopter le Compte Administratif 2010 de la commune ainsi que l'affectation des résultats comme indiqués ci-dessus.

Article 2 : d'approuver le Compte de Gestion 2010 du trésorier.

Article 3: de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2010 définitivement closes.

Article 4 : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

<u>Article 5</u>: la reprise sur l'exercice 2011 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement aux comptes respectifs 002: résultat de fonctionnement reporté et 1068: résultat d'investissement reporté.

> Délibération N°02 : Budget primitif commune 2011 :

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 595 349,00 \in et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 328 200,00 \in .

Il prend notamment en compte:

- l'achat de matériels et outillages pour un montant de 1 751 €
- le remplacement de fenêtres à l'école pour un montant de 13 100 €
- les travaux de 22° tranche d'Éclairage Public (Cité de Fos) pour un montant de 19 122 €
- -les travaux de la 8° tranche d'effacement de réseaux (Cité de Fos) pour un montant de 49 916 €
- le logiciel de création de site internet pour un montant de 5 707 €
- le remplacement de la chaudière de la Poste pour un montant de 3 100 €
- les travaux de terrassement pour le carré militaire pour un montant de 755 €
- les travaux d'enrochement rue des bruyères pour un montant de 10 500 €
- la réhabilitation du presbytère pour un montant de 60 000 €

> <u>Délibération N°03 : Produit des taxes directes locales pour 2011</u>

Avec la réforme de la taxe professionnelle, les taux d'imposition communaux sont devenus des taux de référence.

Par rapport à l'année 2010, Monsieur le Maire donne ces nouveaux taux comme suit :

	Taux d'imposition 2010	Taux de référence 2010
Taxe d'habitation	8.08 %	14.68 %
Taxe foncière (bâti)	14.12 %	14.12 %
Taxe foncière (non bâti)	24.29 %	25.47 %
CFE	3.60%	13.15 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, DECIDE

<u>Article 1</u>: d'augmenter de 2.5% le taux de référence des quatre taxes directes locales, lequel sera donc le suivant en 2011:

<u>Article 2</u>: de fixer à 280 235 € le produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du budget 2011 qui se décompose ainsi :

- 83 001 € pour le produit fiscal de la taxe d'habitation
- 119 132 € pour le produit fiscal de la taxe foncière bâti
- 11 201 € pour le produit fiscal de la taxe foncière non bâti
- 66 901 € pour le produit fiscal de la cotisation foncière des entreprises

> Délibération N°04 : Subventions 2011 aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

pour l'année 2011, les subventions suivantes pour un montant total de 16 675,00 Euros.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT (en euros)
A.D.M.R. "Les 3 Sources"	100.00 €
Anciens Combattants	250.00 €
Comité des Fêtes	10 000.00 €
Cheminots Retraités	75.00 €
Club "La Joie de Vivre"	500.00 €
Coopérative scolaire	500.00 €
Jeunesse Sportive "J35"	5 250.00 €

> <u>Délibération N°05</u> : Achat de matériel divers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'acheter en 2011 divers matériels dont chacun n'excède pas le montant de 500 € Hors Taxes mais souhaite l'inscrire en investissement du budget primitif 2011 de la commune à savoir :

- Une plastifieuse
- Outillage pour le service technique
- Des paniers pour le lave-vaisselle de la salle polyvalente
- Des tapis de sol pour la salle polyvalente
- Un chariot de lavage

> <u>Délibération N°06 : CONTRIBUTIONS DIRECTES (annuités dues aux Syndicats intercommunaux)</u>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

Article 1 : le remboursement des annuités dues au Syndicat intercommunal ci-après :

- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES de FORGES-LES-EAUX

par contributions directes.

> Délibération N°07 : Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints à compter du 1er mai 2011 :

Monsieur le Maire fait part de la diminution importante de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État à la commune soit 22 336 €.

Il considère que l'effort à faire pour compenser cette perte ne doit pas être réalisé uniquement par les contribuables avec leur taxe d'habitation et leur taxe foncière mais aussi par les élus en diminuant de 5 % leur indemnité de fonction

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Par 14 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention, DECTDE

Article 1 : de fixer le montant de l'indemnité de fonction :

- du Maire : à 40.85 % de l'indice brut 1015
- du 1er, 2ème, 3ème Adjoint : à 15.68 % de l'indice brut 1015 (suivant barème de référence des indemnités de fonction des Adjoints ; tranche de population 1000 à 3499 habitants)

Article 2 : d'appliquer cette nouvelle indemnité à compter du 1er mai 2011.

> Délibération N°08 : Décision modificative N°1 dans le BP eau et assainissement 2011

Le résultat cumulé d'investissement avec le résultat des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement fait apparaître un besoin de financement.

Il convient donc d'effectuer un virement de crédits pour faire apparaître ce besoin de financement d'un montant de 101 134.97 € au compte 1068 de la façon suivante :

	INVESTISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES			
		Montant			Montant
2315	Travaux 9ème tr ass (rue de la Voie)	-96735	021	Prélèvement	-96735
			001	Excédent antérieur reporté	-101135
			1068	Affectation du résultat	101135
	TOTAL -96735 TOTAL		-96735		

	FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		RECETTES			
		Montant	Montant		
023	Prélèvement	-96135	002	Excédent de fonctionnement reporté	-101135
l	L	L	70611	Redevance ass collectif	5000
	TOTAL	-96135	 	TOTAL	-96135

> Délibération N°09 : Emprunt pour la réhabilitation du presbytère en local professionnel

Monsieur le Maire rappelle que la réhabilitation du presbytère est nécessaire pour le convertir en local professionnel.

Pour financer ces travaux, un emprunt d'un montant de 60 000 € doit être contracté et le montant du loyer mensuel devrait permettre de couvrir l'annuité mensuelle à rembourser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, DECIDE

Article 1 : la réalisation de cette opération

Article 2: la contraction d'un emprunt de 60 000 €

Article 3: d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au contrat de prêt.

Délibération N°10 : Réhabilitation du presbytère en local professionnel : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Canton de Forges les Eaux

Monsieur le Maire fait part que parmi les travaux pour réaliser cette opération, les menuiseries et le ravalement extérieur sont à prévoir.

Considérant que ces travaux permettent un fonds de concours de la Communauté de Communes à hauteur de 20%,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Par 14 voix pour, O voix contre, O abstention, DECIDE

Article 1 : la réalisation de cette opération.

Article 2 : de demander un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du canton de Forges les

Eaux

 $\underline{\text{Article 3}}$: d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de fonds de concours

Motion relative à la politique culturelle, touristique et sportive de la Communauté de Communes du canton de Forges les Eaux

Dans un récent rapport sur la gestion de la commune de Forges-les-Eaux, la Chambre régionale des comptes de Haute-Normandie a émis des hypothèses concernant le possible transfert de certaines charges à la Communauté de Communes de Forges-les-Eaux, charges qui étaient jusqu'à présent supportées par la seule ville citée auparavant.

La Chambre recommande que les subventions attribuées par la municipalité forgionne à son Office de Tourisme ainsi qu'à « Forges Développement » - entité qui gère l'Espace culturel Jean Bauchet -, soient désormais soutenues par l'intercommunalité. A cela s'ajouteraient les éventuelles subventions versées au profit de la piscine de Forges-les-Eaux, idée avancée par le maire de la ville dans les conclusions du rapport. Le montant additionné de ces subventions atteint une somme financière non négligeable - de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Les arguments avancés pour justifier ces éventuelles mesures sont recevables : les compétences en matière de culture, de tourisme et de sport sont à la charge de la Communauté de Communes de Forges-les-Eaux.

Néanmoins, à l'heure où la rigueur budgétaire est de mise pour l'ensemble des collectivités - afin de faire face notamment au désengagement croisant de l'État -, les élus locaux sont en droit de s'interroger : pourquoi avoir attendu 10 ans pour se pencher sur la question? N'aurait-il pas fallu, dès sa création en 2001, mener une réflexion sur la politique culturelle, touristique et sportive au sein de notre intercommunalité, en y intégrant les éléments cités plus haut?

Il est facile aujourd'hui de vouloir transférer ces charges pour un maire dont la situation financière de sa ville est pour le moins compliquée. Est-ce aux autres communes, et par définition à leurs habitants, de payer la mauvaise gestion extérieure?

Le Conseil Municipal de Serqueux soutiendra les véritables projets d'avenir qui permettront à notre territoire d'être attractif et d'être valorisé. Il ne pourra en aucun cas accepter les conséquences sur l'intercommunalité de cette mauvaise gestion opérée depuis plusieurs années.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Serqueux, par l'intermédiaire de ses délégués, ne votera pas ces éventuelles mesures de transfert de charges à la Communauté de Communes de Forges-les-Eaux, et appelle à une vraie politique culturelle, touristique et sportive capable de soutenir le développement de notre territoire.

Questions diverses:

Monsieur le Maire fait part de diverses choses à savoir :

- Toujours en rapport avec les restrictions budgétaires et les efforts à réaliser pour effectuer des économies financières, Monsieur le Maire propose diverses solutions à savoir :
 - revoir l'éclairage public en faisant fonctionner les lampadaires un sur deux,
 - diminution des subventions aux associations,
 - diminution de 5% des indemnités d'élus (vu ci-dessus)
 - glissement de l'âge pour l'attribution du colis de noël, bon de chauffage et du repas des aînés
 - suppression d'opérations en investissement,
 - d'autres propositions sont les bienvenues.
- En 2010, les sapeurs-pompiers de la Seine-Maritime ont été saturés par la destruction de nids d'hyménoptères. Ceci a eu pour effet de mettre en péril le secours aux personnes et la protection des biens. De ce fait, à compter du 1^{er} janvier 2011, le SDIS 76 n'assurera plus la destruction de nids d'insectes et redirigera les demandes vers les sociétés spécialisées. Seules continueront à être assurés les interventions, à titre gratuit, lorsqu'un danger immédiat et vital pour les personnes est identifié ou à la demande de la mairie lorsque le nid est situé dans le domaine public.

Par carence d'entreprises privées, ce service sera facturé 100 € au demandeur de la prestation par le SDIS 76.

- Le 18 mars 2011, M. Michel BOUCHEZ a été élu président su S.I.E.O.M du Pays de Bray et M. DELISLE Michel et M. FOURNIER Alain Vice-Présidents.
- Le mardi 12 avril 2011, Monsieur le Maire ainsi que M. GIELEN et M. DECOUDRE ont eu une réunion concernant la réouverture de la ligne Serqueux-Gisors avec un représentant de RFF et l'entreprise chargée des travaux. Une partie de la ligne sera refaite d'ici 2012 avec une fin des travaux prévue en 2013. La 2ème partie relative à la modernisation de la ligne (électrification) est prévue en 2017 financée par la Région (1/3), l'État (1/3) et RFF (1/3). Une prochaine réunion est prévue avec les riverains.

<u>M. COLLET</u>: demande où en est l'affaire concernant l'éléphant bleu de Serqueux (problème de déversement d'eaux usées sur la voie publique). Monsieur le Maire lui répond que les adjoints sont allés constater sur place et ont décidé de mettre en demeure cette entreprise à résoudre ce problème.

<u>Mme CRETIEN</u>: aimerait savoir quand aura lieu la prochaine parution du bulletin municipal Serqu'info et se propose de continuer la distribution de celui-ci dans la rue beaufils.

Monsieur le Maire lui répond que si le temps le lui permet, elle est prévue avant le mois de juin.

La séance est levée à 23H30